

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 Mai 2015 à 19h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11

Etaient présents : MM. DORDAIN Christian, SALLIO Michel, JONVAL Jean-Claude, MM. ROYE Hervé, DUCCESCHI Patrick, Mme LOCUFIER Isabelle, M.USAI Thierry, Mme DEREGNAUCOURT Jocelyne, M. LEMAIRE Bruno, Mme PINTE Patricia, M. DUBOIS Jean-Robert.

Excusés : DU CONSEIL Betty (procuration à SALLIO Michel), MERLINO Léanna (procuration à DORDAIN Christian), SILVAIN Ginette (procuration à DUCCESCHI Patrick), COQUEREL Olivier (procuration à LEMAIRE Bruno)

Secrétaire de séance : M. SALLIO Michel

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal
Du 14 Avril 2015 est adopté à l'unanimité*

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : adhésion au groupement de commandes pour la signalisation horizontale et verticale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte le nouvel ordre du jour ainsi modifié.

CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ET LA COMMUNE

En octobre 2008, sur décision du conseil municipal en date du 27 mai 2008, une convention opérationnelle a été signée entre la commune et l'EPF pour acquérir la ferme centre bourg afin de préserver le site et réfléchir à son avenir. Cette convention était signée pour une durée de 5 ans.

En juillet 2013, suite à l'appel à projet du Conseil général, et à la décision du conseil municipal du 26 novembre 2013, un avenant de prolongation du portage a été passé et a prolongé ce portage jusqu'en octobre 2015.

Aujourd'hui l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais nous informe de la mise en œuvre de son Programme Pluriannuel d'Intervention 2015 – 2019 sur la base d'une convention-cadre établie entre l'Etablissement Public Foncier et la Communauté d'agglomération du Douaisis.

Cette convention renouvelle obligatoirement des axes thématiques d'interventions, à savoir :

- Axe 1 - le foncier de l'habitat et du logement social,
- Axe 2 - le foncier et l'immobilier industriel et de services,
- Axe 3 - le foncier de la biodiversité et des risques,

Parmi les opérations proposées par la Communauté d'agglomération du Douaisis figure l'opération « **Bugnicourt – Bergerie centre-bourg, suite** »

Dans ces conditions, il nous est proposé le renouvellement de la convention de portage avec l'EPF.

Mr Dubois Jean-Robert est intervenu en demandant à Mr le Maire si l'on ne pouvait faire autrement, Mr le Maire lui a demandé s'il avait une autre proposition. Mr Dubois a répondu « C'était une question, non, je n'en ai pas » Dans ce cas, Mr le Maire a demandé aux élus de se prononcer.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **sollicite** l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à la commune ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention opérationnelle ad hoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés ;
- **rappelle** que, en application de l'article L.2122-22-15° du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a reçu délégation du conseil municipal en date du 25.09.2014 pour exercer ou déléguer l'exercice des droits de préemption, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, conformément aux dispositions de l'article L 213-3 du Code de l'urbanisme. Une décision du maire sera nécessaire à chaque préemption.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ

Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 relatif à l'application d'une redevance due pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de distribution de gaz réalisés en 2014,

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 relatif à l'actualisation du barème de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz,

Vu l'état des sommes dues par Gaz Réseau Distribution France du 12 mai 2015 fixant ces deux redevances à la somme de 412 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 412 euros.

PRESENTATION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Mr le Maire précise que le travail sur la révision du PLU continue. Des réunions publiques ont eu lieu, d'abord avec les agriculteurs, puis avec la population. Ensuite il a présenté aux élus un projet élaboré par le comité de pilotage. La prochaine étape est l'arrêt du PLU par délibération du conseil municipal. Puis, une enquête publique sera organisée.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE LA CAD - CONVENTION

Dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté d'Agglomération du Douaisis a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques. La Communauté a ainsi proposé la mise en place de groupement de commande dans les conditions prévues à l'article 8 du code des marchés publics pour la réalisation de travaux de signalisation horizontale, de dispositifs de sécurité et de signalisation verticale.

La Communauté d'Agglomération s'est proposée pour assurer le rôle de coordonnateur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE l'adhésion de la commune de Bugnicourt au groupement de commande pour la réalisation de travaux de signalisation horizontale, de dispositifs de sécurité et de signalisation verticale.

PRESENTATION DES PROJETS D'EXTENSION DU CIMETIERE ET D'AMENAGEMENT DU « CORON »

Mr le Maire rappelle que cette mission a été confiée au bureau d'études en aménagements paysagers « Agence Fabienne Guinet » de Raillencourt Sainte Olle. Les études sont achevées. Mr le Maire a présenté :

1. le projet d'aménagement du cimetière qui tient compte des obligations relatives à la gestion des cimetières
 - aménagement de l'extension du cimetière et mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : 111 225 € HT
 - aménagement de la zone de stationnement : 21 725 € HT
 - aménagement du jardin de souvenir : 30 617 € HT
2. le projet d'aménagement du « Coron »
 - aménagement d'une aire des jeux pour la petite enfance (1-6 ans) : 44 051 € HT
 - aménagement d'une aire ludique : 47 140 € HT
 - aménagement du chemin vert : 30 308 € HT

Les finances communales ne permettent pas de mettre en œuvre ces deux projets. Il faudra faire des choix et réaliser ces aménagements en plusieurs tranches.

URBANISME

→ Permis de construire

- Mr BAJEUX Bastien, 7 rue de la Garenne – maison individuelle – en cours
- SCI PERVILLIER, 18 rue de l'Eglise – création de deux studios - en cours
- Mr PETIT Frédéric, 6 Impasse de la Rose – aménagement et extension – en cours

POINTS DIVERS

- ❖ Les samedis de la Bibli'- Le prochain atelier « Initiation au théâtre » sera animé par Alexandre Sallio le samedi 13 juin de 10h à 11h30.
- ❖ La fête des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) – les enfants de l'école ont présenté les créations faites lors des activités périscolaires ; spectacles, ateliers et chants ont été proposés aux parents. Un buffet réalisé par les enfants en atelier culinaire a été servi à la fin. Les journées porte-ouverte seront organisées afin de présenter aux parents l'activité « zumba » et l'activité « piscine »